

# C'est la peur de l'émeute qui a dicté l'interdiction de l'apéro géant

## La police interdit un apéritif « saucisson pinard » antimusulman à Paris le 18 juin dans le quartier multiethnique de la Goutte-d'Or à Paris

Nous l'avons dit et répété depuis des années :

- lorsqu'un état ne respecte plus le droit, il risque de cesser d'être
- lorsqu'un état pratique des discriminations par rapport à ce droit, il provoque les émeutes et les violences.

Tout a commencé par l'application de discrimination pour motif religieux.

De telles discriminations sont inacceptables dans une République laïque.

Déjà le refus du port du foulard dans la sphère publique n'aurait pas dû se fonder sur les « insignes religieux ».

Il devra en être de même pour ce qui concerne port de la burca : le permettre ou l'interdire en invoquant un motif religieux sera encore une erreur.

On constate qu'il a été permis d'occuper des rues entières sous prétexte qu'il n'y a pas de mosquée pour faire la prière. Cette première discrimination pour motif religieux est une erreur. Cela aurait été interdit à n'importe quel autre groupe, ethnique, religieux, laïque ou athée, par exemple.

Et jamais ces prières publiques autorisées implicitement n'ont été traitées d'anticatholiques ou d'anti quoi que ce soit.

Pour quel motif peut-on interdire aujourd'hui cet apéro saucisson-pinard ? Sous prétexte que ce n'est PAS une manifestation religieuse ?

Et pourquoi la traiter « d'antimusulmane » ?

Les religieux juifs mangent-ils du saucisson ou boivent-ils du vin qui ne serait pas casher ? On aurait donc tout aussi bien pu qualifier cette manifestation d'antisémite !

Et de plus, autre faute grave, on parle de « quartier multiethnique » pour justifier l'indignation et l'interdiction.

Ce quartier est-il rempli de sikhs, de parsis, de bouddhistes ou de shivaïtes ?

A plus forte raison, pour le même motif , on aurait alors dû interdire les prières musulmanes.

Ceux qui nous abreuvent de commentaires, d'articles philosophiques et de discours oiseux devraient cesser de prolonger le discours hitlérien, et de confondre race (ou plus pudiquement : ethnie) et religion.

Les catholiques aussi bien que les musulmans comptent chacun plusieurs « ethnies » dans leurs rangs...

Mais nous ne sommes pas idiots : c'est bien la crainte d'émeutes et de violences qui a dicté la décision préfectorale, c'est à dire le même motif qui a permis ces occupations illégales par un groupe se revendiquant d'une religion, et dans ce cas précis, pas vraiment la plus respectueuse de ces droits de l'homme dont nous avons coutume de nous revendiquer haut et fort.

Belle leçon pour les jeunes : soyez nombreux et violents, et vous aurez raison : les lois et les règles ne sont faites que pour les faibles.

Poursuivre dans cette voie de discriminations, c'est reconnaître l'existence de ghettos comme zones de non droit, provoquer des violences racistes et promouvoir l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite.

**Johannès Robyn**

*Président de l'Union des Athées*